



**Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.**

Consultations pré-budgétaires provinciales 2014-2015

Mémoire préparé à l'attention du ministre des Finances, Monsieur Blaine Higgs

Saint John, Nouveau-Brunswick, le mardi 17 décembre 2013

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) existe depuis 1979. Il représente près de 1 000 membres de tous les secteurs de l'économie et provenant de toutes les régions de la province.

Mission

Représenter les intérêts de la communauté d'affaires francophone pour assurer son développement et sa compétitivité et par ce fait, contribuer au développement économique de la province.

Vision

La communauté d'affaires francophone est le chef de file du développement économique du Nouveau-Brunswick.

Introduction

Compte tenu du temps de l'année et du court délai accordé pour la présentation d'un mémoire au ministère des Finances, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) a décidé de soumettre un sommaire de ses recommandations qui sont les suivantes :

1. Miser sur des stratégies à long terme et utiliser l'approche de l'analyse coûts-bénéfices;
2. Recevoir des redevances justes et équitables pour l'exploitation de nos ressources naturelles;
3. Avoir du leadership.

Recommandation 1 : Miser sur des stratégies à long terme et utiliser l'approche de l'analyse coûts-bénéfices

Le CÉNB rappelle que la province doit prendre des décisions budgétaires en tenant compte des effets à long terme puisqu'au rythme avec lequel la situation évolue, la province sera au même point l'an prochain, et voire dans cinq ans. De plus, le CÉNB croit que l'équilibre budgétaire et la prospérité économique de la province ne peuvent pas seulement se faire en augmentant les revenus ou en s'appuyant sur des anticipations de revenus.

Le premier endroit où nous croyons que les investissements rapporteront est celui ciblant **la formation et les compétences de notre main-d'œuvre**. Selon Statistique Canada, l'investissement dans l'éducation et la formation axée sur les compétences contribue trois fois plus à la croissance économique que l'investissement dans le capital physique.

- En août dernier, le CÉNB a salué la **Stratégie de perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre** et notamment les démarches prévues afin d'informer les élèves du secondaire sur le marché du travail, d'accroître les compétences de la main-d'œuvre et de retenir les talents. Il est aujourd'hui essentiel de continuer vers cette direction.

Le CÉNB réitère que les projets, les programmes, etc. devraient être évalués selon tous les coûts et avantages et par la suite, sélectionnés en tenant compte de leurs impacts significatifs à court, moyen et long terme. Un cadre de gestion axé sur les résultats doit aussi être mis en place pour bien évaluer les programmes et réajuster le tir lorsque nécessaire.

- À titre d'exemple, le secteur de la santé et des soins exerce une grande pression sur les finances publiques et la croissance constante des dépenses qui y sont consacrées constitue une problématique majeure.
- Il est important de retenir qu'il a été prouvé que des interventions préventives en santé permettent au système de faire des économies (équipements, hôpitaux, etc.) et offrent un net avantage pour l'économie et les entreprises (main-d'œuvre en santé et productive, etc.).
- Le régime médicaments du Nouveau-Brunswick annoncé la semaine dernière est un exemple de programme qui selon le CÉNB s'aligne vers une démarche préventive.
 - Toutefois, tant pour ce programme que pour tous les programmes, un cadre de reddition approprié et l'établissement de mécanismes efficaces en vue de fournir de l'information sur leur rendement sont requis pour bien évaluer les programmes et réajuster le tir lorsque nécessaire.

Recommandation 2 : Recevoir des redevances justes et équitables pour l'exploitation de nos ressources naturelles

En ce qui concerne nos ressources naturelles, nous devons nous interroger : est-ce que nous voulons nous assurer de maximiser les occasions d'utilisations et de valeur ajoutée de la ressource sur notre territoire ou est-ce que nous sommes satisfaits de tout simplement la vendre?

Le CÉNB croit que la province doit continuer d'évaluer le potentiel de l'ensemble de ses ressources et de mettre en place un mécanisme lui permettant de recevoir des redevances justes et équitables pour leur exploitation.

De plus, le potentiel économique de nos ressources naturelles tel que le développement du gaz naturel (filiale du gaz de schiste) est certes à regarder dans une perspective de création de richesse pour la province. Toutefois, il faut procéder avec diligence.

- Il est impératif de s'assurer que le Nouveau-Brunswick met en place **l'encadrement législatif et réglementaire** requis pour régir adéquatement l'exploration et

l'exploitation de nos ressources. Cet encadrement doit notamment comprendre le versement de compensations financières à l'avance par l'exploitant au cas où ses actions causeraient des dommages aux infrastructures, à l'environnement, à la population, etc.

- Le gouvernement doit faire preuve de leadership et dresser les bases devant mener notre province au statut d'expert mondial en termes de développement des ressources. Il doit saisir l'opportunité de créer un créneau d'expertises dans les domaines de la recherche, du développement des ressources humaines, du développement économique et des activités économiques connexes.

Dans le dernier Discours du Trône, le CÉNB a retenu que le gouvernement instaurera une stratégie pour veiller à ce que l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick soit compétitive. Pour le CÉNB, l'assurance d'une industrie compétitive passe aussi par les éléments suivants :

- Accroître la productivité des forêts publiques pour l'approvisionnement en bois, dans le respect des objectifs écologiques; et
- Optimiser les retombées économiques régionales et communautaires des forêts publiques, dans une perspective de développement durable.

Il ne faut pas oublier que malgré le fait que l'industrie a durement été touchée, il est estimé que ce secteur rapporte entre 37 à 50 millions de dollars en redevances à la province (Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick).

Recommandation 3 : Avoir du leadership

Nous concluons cette présentation avec une note qui peut sembler philosophique, mais nous croyons opportun de réitérer ce message. Pour garantir le plein potentiel et le succès du développement économique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit aller au-delà de l'adversité et faire preuve de leadership.

- Entre autres, dans cette période où la province a besoin d'accroître ses revenus, augmenter la TVH nous semble être une recommandation à suivre. Cette mesure pourrait se faire sans accabler les familles à faible et moyen revenus puisque le gouvernement pourrait détaxer les biens jugés essentiels et mettre en place des crédits d'impôt variables en fonction du revenu.

Toutes les personnes qui décident de jouer un rôle public ou un rôle de leadership doivent accepter que des gens puissent être opposés à leur vision et qu'ils doivent parfois ramer à contre-courant pour assurer le changement.

- Le dossier de la gouvernance en est un parfait exemple. Le gouvernement ne doit pas jouer un rôle d'observateur, mais d'instigateur. Entre autres, il doit favoriser l'accélération et faciliter l'incorporation des régions en éliminant la gratuité administrative dans les DSL et mettre sur pied des programmes d'appui ou des incitatifs qui encouragent l'incorporation et l'adoption du modèle d'amélioration de la gouvernance.
- Nous croyons que le gouvernement et l'opposition doivent se rallier, s'engager dans ce processus et travailler en partenariat pour assurer une pleine gouvernance du territoire. Ce travail requiert des actions concertées et non partisans qui ne doivent pas être conduites par la crainte de ne pas être élu ou réélu.

Également, pour tirer le meilleur parti des capacités de la province du Nouveau-Brunswick et la guider vers le succès, nos leaders ne doivent pas avoir peur d'être inspirants, d'être déterminés, de prendre leurs responsabilités, de **communiquer leur vision** et surtout d'engager la population à la réalisation de cette vision.

- Il faut privilégier la transparence en communiquant clairement les changements et les améliorations que le gouvernement veut apporter à la gouvernance locale, au régime médicaments du Nouveau-Brunswick, à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, à titre d'exemple.

Conclusion

Le CÉNB est d'avis qu'il est essentiel d'équilibrer les finances publiques, mais l'exercice doit se faire sans freiner le développement économique de la province et des PME. De plus, le CÉNB croit que l'équilibre des finances publiques prime les promesses électorales qui ne permettent pas d'atteindre ces objectifs.

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

235, rue St-George, bur. 314

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1W1

www.cenb.com

1 800 561-4446